



☆ PARTICIPATION AUX FRAIS MENSUELS DE NETTOYAGE ☆

M.É.R.ASSOCIATION (Malikassociation)

Objet : Contribution aux frais de nettoyage

Montant : 10 € / mois

Cette participation financière correspond à une contribution collective obligatoire visant à garantir l'entretien régulier des locaux, le nettoyage des espaces communs et le maintien de conditions d'hygiène conformes aux standards attendus.

Elle couvre notamment l'achat de produits d'entretien, l'utilisation de matériel adapté ainsi que les éventuelles prestations de nettoyage.

RÉCAPITULATIF DE LA CONTRIBUTION

Montant mensuel : 10 €

Objet : entretien des locaux et nettoyage des espaces communs

Cadre : contribution collective destinée au maintien de l'hygiène et de la propreté